

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00665

Numéro SIREN : 417 492 071

Nom ou dénomination : DURET HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2021 sous le numéro de dépôt 3940

DURET HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 10, Rue Augustin Fresnel PA de
la Bretonnière, Immeuble BX2
85600 MONTAIGU VENDEE
417 492 071 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2020

L'an Deux Mille Vingt,

Le trente juin,

A 8 heures,

Les associés de la société **DURET HOLDING**, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 000 €, divisé en 13 723 parts sociales de 109,31 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Assiste à l'Assemblée :

Monsieur Alain DURET,

Propriétaire de.....4 parts sociales
et l'usufruit de8 746 parts sociales

Madame Jacqueline DURET,

Propriétaire de..... 4 parts sociales
et l'usufruit de1 246 parts sociales

Monsieur Jérôme DURET,

Propriétaire de.....1 250 parts sociales
et la nue-propriété de.....4 996 parts sociales



Monsieur Stéphane DURET,

Propriétaire de.....1 250 parts sociales
et la nue-propriété de.....4 996 parts sociales

Madame Stéphanie DURET,

Propriétaire de.....1 223 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Alain DURET**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance,**
- **Approbation des charges non déductibles,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Lecture du rapport spécial sur la convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard.**
- **Nomination de Commissaire aux Comptes**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

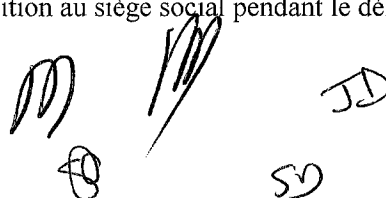
Il rappelle que conformément à la définition des petites entreprises au sens de l'article L.232-1 du Code de commerce, la société est dispensée d'établir un rapport de gestion.

Toutefois, il tient à signifier que l'émergence et l'expansion de l'épidémie de Covid-19, ainsi que les mesures sanitaires prises pour l'éradiquer sont des événements postérieurs à la date de clôture sans lien direct avec des conditions existantes à la clôture et ne sont donc pas de nature à ajuster les comptes clos au 31.12.2019.

Néanmoins, ce ralentissement brusque de l'économie mondiale a fortement affecté notre activité économique sans pour autant remettre en cause la continuité d'exploitation de la société.

A la date d'arrêt des comptes l'impact financier de cette épidémie sur l'exercice 2020 ne peut être encore évalué avec précision aux vues des incertitudes inhérentes à l'épidémie.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are four distinct marks: a stylized 'M' or 'D' signature, a signature that appears to be 'JD', and two sets of initials, one of which looks like 'SD'.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant d'ouvrir la discussion.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 lesquels font apparaître un bénéfice de 425 071,05 euros.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

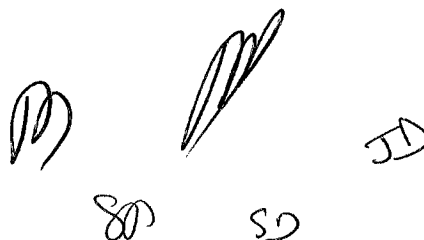
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 425 071,05 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice.....425 071,05 euros

Affectation

- La somme de 21 253,55 euros
au compte « Réserve légale »
qui s'élève ainsi à 59 294,14 euros
- La somme de 220 000,00 euros
à titre de dividendes aux associés
soit 16,03 euros par part
- Le solde, soit.....183 817,50 euros
en totalité au compte « Autres réserves »
qui s'élève ainsi à 1 004 993,76 euros.

Handwritten signatures of the board members, including the President and the two members of the Board of Directors.

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et inscrit en compte courant d'associé.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 220 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2018	220 000€	/	/
31/12/2017	53 648€	/	/
31/12/2016	43 750€	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

The block contains several handwritten signatures and initials. On the left, there are two large, stylized signatures. To their right is a small, circular stamp or mark. Further right are the initials 'JD'. At the bottom right, there is another small mark that looks like 'SD'.

TROISIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les comptes du dernier exercice clos permettent de constater que la Société a atteint deux des trois seuils prévus par les textes législatifs et réglementaires, rendant ainsi obligatoire la nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire.

L'assemblée générale décide de nommer :

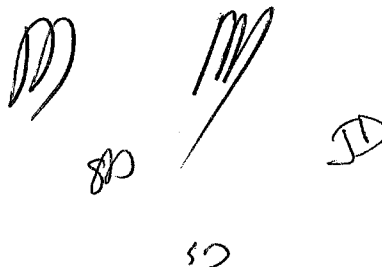
- **La société SARL A3CF AUDIT (représentant Médéric CHADAIGNE)**, domicilié ZAC de Beuzon – 21 boulevard de l'Epervière 49000 ECOUFLANT, société à responsabilité limitée immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 804 333 888, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

pour une période de 6 exercices, prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos en 2025.

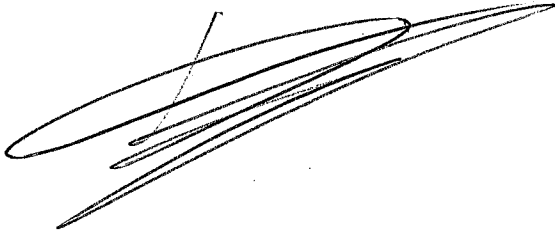
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

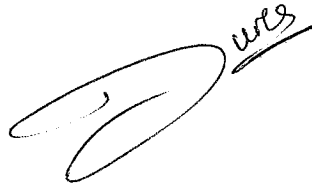
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

The block contains five handwritten signatures in black ink. There are two large, stylized signatures at the top, and three smaller, more compact signatures below them, arranged in a loose cluster.

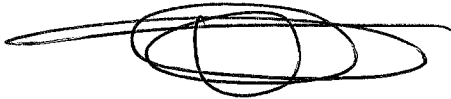
Monsieur Alain DURET

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, featuring several overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke at the end.

Madame Jacqueline DURET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, open loop followed by a smaller loop and a short, horizontal stroke.

Monsieur Jérôme DURET

A handwritten signature in black ink, featuring a large, horizontal oval shape with a smaller, vertical oval shape inside it.

Monsieur Stéphane DURET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, horizontal oval shape with a smaller, vertical oval shape inside it, similar to the signature of Monsieur Jérôme DURET.

Madame Stéphanie DURET

A handwritten signature in black ink, featuring a large, vertical oval shape with a smaller, horizontal oval shape inside it.